



REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art. L.121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie le :

**LUNDI 18 OCTOBRE 2021
A 18H30**

Affiché le 13 OCT. 2021

Le Maire,

Laurent MAROT

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 Septembre 2021,
- Vote du compte de gestion Commune 2020,
- Vote du compte administratif Commune 2020,
- Vote du compte de gestion Service des eaux 2020,
- Vote du compte administratif Service des eaux 2020,
- Indemnité de budget au receveur municipal,
- Remplacement personnel absent / arrêt,
- Convention Territoriale Globale CAF,
- Convention MDO,
- Informations diverses,
- Questions diverses.